Règlement de consultation
aménagement de la traversée de Montreuil – Neuville-sur-Sarthe

Choix d'un maître d'œuvre par une procédure adaptée d'appel à candidatures et validation du cahier des charges.

Choix d'un maître d'œuvre

Les entreprises font acte de candidature avec des références techniques et d'animation pour des programmes de même nature : aménagement de voies, aménagement urbain, capacité en VRD, capacité à coordonner : cf intervention du Conseil départemental pour enfouissement des réseaux.
Capacité à animer. Il est proposé qu'au cours de la démarche au moins deux réunions publiques soient organisées : une première réunion au stade de l'avant-projet avec les riverains de Montreuil et une deuxième avant le lancement des travaux.

Critères de notation : 40% honoraires, 60% compétences techniques.

Cahier des charges techniques

Dans ses propositions d'aménagement de la traversée de Montreuil, le Maître d'œuvre prendra en compte les éléments suivants :

- L'aménagement futur devra permettre une bonne cohabitation entre les différents usagers du secteur : habitants, usagers piétons, cyclistes et véhicules (qu'il s'agisse de véhicule particulier, de transport, agricole ou autre)
- La mise en accessibilité PMR sur le secteur sera accomplie par le réaménagement et la réfection des trottoirs, et la création d'une voie de mobilité douce.

- La diminution de la vitesse de circulation et la gestion des stationnements seront également des enjeux majeurs de ce dossier.

- Une réflexion par le biais des différents revêtements de sols sera à porter afin de hiérarchiser visuellement les différents espaces.

- La réfection des éclairages publics sera également intégrée dans ce dossier.

- Une attention particulière sera attendue sur la valorisation des aménagements par un apport végétal et minéral apportant un confort thermique extérieur

- Traitement de points particuliers sur les réseaux d'assainissement

- NOTA : Une réflexion est actuellement portée par la municipalité sur l'opportunité de l'achat d'un terrain vierge pour création d'un parking de covoiturage en cœur du hameau – Cette décision sera prise avant le démarrage des études de conception.

Compétences souhaitées

Les candidats devront à minima posséder les compétences suivantes :
- Urbanisme
- Paysage
- Bureau d'études techniques VRD ;
- et tout autre bureau d'études spécialisées que le mandataire jugera utile de préciser au stade de la candidature.

Le mandataire sera de préférence un bureau d'études techniques VRD et ne pourra constituer qu'une seule équipe. La mission d'OPC urbain devra être intégrée à l'équipe de MOE.

Montant des travaux HT

500 000 € HT

Calendrier

Candidature dématérialisée à remettre pour le 04/12/2026 – 12h00

Calendrier prévisionnel : voir cahier des charges